



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Conseil communautaire du 11 janvier 2016

12 janvier 2016

___Débat d'orientations budgétaires 2016

- ✓ Modification des dispositions relatives à la forme et au contenu du DOB par la loi NOTRe
- ✓ Présentation au Conseil d'un rapport sur les orientations budgétaires, des engagements pluri-annuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, ainsi que de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.
- ✓ Le rapport du DOB donne lieu à un débat acté par une délibération, **qui donne lieu à un vote**
- ✓ Formalisme à la libre appréciation des collectivités en l'absence de publication du décret d'application
- ✓ Le contenu de la délibération n° 2016-01-09 fait office de rapport du DOB.
- ✓ Vote du BP 2016 prévu le 8 mars 2016



Le Projet de Loi de Finances 2016 et son incidence sur les finances locales



- ✓ **Une réduction des dotations et une hausse des prélèvements (-5,89 M€)**
 - DGF : -5 % lié à la fin du bonus de l'élargissement 2014, soit -0,5 k€
 - Contribution de VGP à la réduction des déficits (-3,67 Md€/an) : - 1,3 M€ estimés (2,5 % des recettes 2014 retraitées des AC et du FNGIR)
 - Réduction des compensations fiscales ex-TP: - 2,5 % estimés (-590 k€)
 - Hausse de la péréquation horizontale : +3,5 M€ pour VGP / 2015
FPIC (VGP+19 communes) devrait passer de 7,1 M€ à 14,6 M€
Hausse nationale : +28 %, entrée de Vélizy, regroupements EPCI : +20%
- ✓ **De nombreuses incertitudes sur l'évolution du FPIC 2016**
- ✓ **Des ressources croissantes (+4,9 M€), mais qui ne compensent pas la hausse des prélèvements**
 - Bonus DGF lié à l'entrée de Vélizy : +0,3 M€ en 2016
 - Revalorisation des bases (TH, CFE, TEOM) : +2 % (1% forfaitaire, 1% physique), soit + 1,7 M€
 - Evolution CVAE 2016: +2,1 M€ sur Vélizy et -0,5 M€ sur les 18 communes
 - Hausse CFE de Vélizy : +1,3 M€ en 2016 lié au lissage du taux sur 2 ans
 - Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics

Evolution du FPIC de 2015 à 2016 : maintien du soutien exceptionnel de VGP aux communes membres

<i>en euros</i>	FPIC 2015 notifié réparti selon la Loi (droit commun)	FPIC 2015 notifié réparti par VGP	FPIC 2016 simulé réparti selon la Loi (droit commun)	FPIC 2016 simulé répartition proposée par VGP
TOTAL FPIC	7 138 265 €		14 590 800 €	
Répartition				
Part payée par VGP	2 282 284 €	5 338 265 € (FPIC + DSC péréquation de 1,8 M€)	5 757 809 €	10 174 305 € (FPIC + 50 % part des communes)
Part payée par les communes	4 855 981 €	3 055 981 € (FPIC - DSC péréquation de 1,8 M€)	8 832 991 €	4 416 495 € (50 % du FPIC)

Les grandes orientations pour le BP 2016

- ✓ **Soutien des communes face à la montée de la péréquation** : prise en charge de 50 % de la part du FPIC de chacune des communes contributrices, dans la limite d'un montant total de 5 M€. Cette dépense sera financée au BS 2016 après reprise du résultat 2015.
- ✓ **Intégration des charges et recettes transférées par Vélizy-Villacoublay**
- ✓ **Stabilité des dépenses de fonctionnement**
 - Reconduction de l'enveloppe des dépenses de personnel de BP à BP
 - Stabilité des dépenses de fonctionnement courante (hors contrats indexés)
 - Stabilité du budget de fonctionnement transports (hors contrats indexés)
 - Maintien des crédits de subventions aux associations
- ✓ **Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises**
 - Taux inchangés depuis 2010 (hors lissage)
 - Poursuite du lissage des taux de TEOM sur 4 des 19 communes (15 communes, dont Vélizy sont déjà à 5,39 %)
 - Lissage jusqu'en 2021 des taux de CFE sur 16 des 19 communes (Bougival, Châteaufort , La Celle St-Cloud sont déjà à 18,86 %)
 - Durée de lissage du taux de CFE de Vélizy (15,12 %) : 2 ans (durée minimale retenue) permettant un gain de 1,3 M€ en 2016 et 2017.



Les grandes orientations pour le BP 2016

✓ **Mise en place au cours de l'année 2016 d'une nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire** en remplacement de la DSC économique créée en 2012 assise sur l'évolution du panier fiscal des ressources transférées par les communes

✓ **Poursuite de la gestion en AP/CP : 2 Autorisations de Programme soumise au vote du Conseil en mars**

Subventions de surcharge foncière : 2,5 M€ à attribuer au titre de 2016 par le Bureau

Réhabilitation de l'auditorium du CRR de Versailles : 2,6 M€

✓ **Financement des investissements sans recours à l'emprunt** : investissements prévus au BP 2016 limités aux acquisitions récurrentes (PAV, bacs,..) et aux opérations déjà engagées (surcharges foncières attribuées, fin de la construction du pôle danse du CRR de Versailles à Lully-Vauban, déploiement de la deuxième phase de vidéoprotection, achat foncier allée royale et tronçon 1 de la dorsale...)

